



Le place du Général de Gaulle imaginée par l'architecte urbaniste Joan Busquets.



Michel Delebarre, Thierry Pin, directeur général de Multi Développement France, et l'architecte Joan Busquets lors du vernissage.



À la découverte du centre d'agglomération de demain.

**Michel Delebarre :
« Nous sommes
tous concernés. »**

« En présentant cette exposition, nous voulons interpeller la population. « Dunkerque, vision urbaine, vision d'avenir » constitue un cadre de travail car la pièce n'est pas totalement écrite. On peut débattre de tout. Je demande donc à tous les Dunkerquois de réagir, d'être pour ou contre, de faire des suggestions, mais surtout de ne pas être indifférents. Les propositions des uns et des autres seront discutées avec Joan Busquets, et Multi Développement nous dira si c'est faisable. Si une suggestion ne peut être retenue, nous dirons pourquoi. Vous avez le droit et le devoir de dire ce que vous pensez. Notre but n'est pas de créer une autre ville mais de poursuivre l'aménagement de Dunkerque. Et je sais gré à Joan Busquets de respecter cette philosophie. Mon objectif est que l'on soit encore plus heureux de vivre à Dunkerque et c'est à vous de dire ce que vous avez envie de voir bouger en priorité. Chaque année à l'automne, nous montrerons sur un plan tout ce qui a évolué dans l'année, comme les pièces d'un puzzle que nous assemblons progressivement. J'attends votre réaction. Nous sommes partis pour dix ans... Il faut faire ensemble des choix pour la ville de demain. »

Venez construire le **centre d'agglomération** de demain

Le musée des Beaux-Arts accueille jusqu'au 11 novembre l'exposition « Dunkerque, vision urbaine, vision d'avenir ». Elle présente la stratégie de renforcement commercial et résidentiel du centre d'agglomération. Explications.

Augmenter l'offre de logements, accueillir de nouvelles enseignes commerciales, faire un centre d'agglomération plus accessible et confortable tout en conservant l'équilibre historique autour de la place Jean Bart, tels sont les éléments moteurs du projet initié par la Communauté urbaine et la Ville pour faire du centre-ville de Dunkerque le véritable centre d'une agglomération de 210000 habitants. Si notre centre-

ville a fortement évolué ces quinze dernières années, que ce soit par l'embellissement des espaces publics, le soutien au commerce ou l'ouverture du Centre et du Pôle Marine, il faut poursuivre l'effort afin qu'il puisse répondre aux besoins des quelque 210000 habitants du Dunkerquois. Ces besoins concernent tant le commerce et l'habitat que les modes de circulation, de stationnement, et l'utilisation des espaces publics. Deux espaces constitueront les pôles d'impulsion de ce pro-

jet de grande envergure : les quatre hectares du quartier du Théâtre à l'est et les cinq hectares du secteur Marine-Gare à l'ouest. Contrairement au reste des espaces publics centraux, le site du Théâtre n'a pas encore fait l'objet de requalification. Le site Marine-Gare quant à lui a été en partie aménagé à l'occasion de la construction du Pôle Marine (1999) et du Centre Marine (2001). Mais ses vastes espaces fonciers disponibles permettent d'envisager une nouvelle étape en termes

de renforcement commercial et résidentiel en améliorant les liaisons vers la gare TGV, et ce sans pour autant abandonner l'extension du centre-ville vers les bassins. Des actions d'accompagnement seront également menées pour densifier le tissu commercial existant, restructurer les espaces publics, privilégier le confort des piétons et des cyclistes, et mieux intégrer les transports collectifs.

Un projet qui séduit les investisseurs

La mise en œuvre d'un tel projet nécessite une importante implication du secteur privé, lequel a immédiatement été séduit par le projet dunkerquois. Cet accueil favorable a incité la CUD à lancer un appel à partenariat en janvier 2007. Le nombre important de réponses (neuf) a nécessité une sélection sur références, notamment la capacité d'assurer une présence de long terme (au moins dix ans),

une programmation et des modalités concrètes de partenariat avec la collectivité, ainsi qu'une expérience avérée dans les projets de commerces et de logements en centre-ville. Trois investisseurs ont été retenus au printemps 2007 : les groupes hollandais Bouwfonds et Multi Développement, ainsi qu'une équipe française composée de Klépierre-Ségécé et Palm Promotion. Les trois candidats ont travaillé pendant sept mois en échangeant avec la Communauté urbaine et

Un architecte urbaniste de renommée internationale

Joan Busquets intervient dans la définition de master plans et la réalisation de projets urbains dans nombre de villes européennes parmi lesquelles Amsterdam, Maastricht, Genève, Tolède, Trieste, La Haye... Il s'est particulièrement illustré à partir de 1983 en tant que chef du projet urbain de Barcelone dans le cadre des Jeux olympiques de 1992. Diplômé de l'université de Barcelone, il a enseigné dans les prestigieuses universités de Boston, Londres, Genève, Barcelone... Il est l'auteur d'ouvrages de référence et a été récompensé par de nombreux prix pour ses réalisations. Joan Busquets répond à nos questions.

Quelle est votre analyse du centre-ville de Dunkerque ?

Joan Busquets : « Le centre-ville n'est pas assez vécu comme un centre d'agglomération. Il faut offrir aux gens des occasions d'y venir plus souvent en le rendant plus beau, plus attirant, plus attractif. Il donne un sentiment de vide, il faut donc le densifier en commerces, en habitat, en constructions aussi dans un certain nombre d'endroits, et faire jouer ensemble tous les éléments de la ville. La voiture me semble aussi omniprésente. Il faut créer des parkings, encourager les gens à les utiliser, ce qui leur permettra d'appréhender la ville autrement. Cela dit, ce centre-ville possède un potentiel que je n'hésite pas à qualifier d'extraordinaire. Il est au croisement des voies et liaisons urbaines, au cœur des systèmes d'eau (canaux et bassins portuaires), et il concentre des fonctions urbaines essentielles (université, gare TGV, services publics...). Et puis, c'est un centre-ville qui s'appréhende facilement à pied car il est relativement petit. C'est pourquoi les cheminements et le verdissement sont également très importants. On doit pouvoir prendre autant de plaisir à s'y promener qu'à y faire ses courses et vice versa. »



Que proposez-vous ?

« Nous proposons de mélanger des activités centrales et tertiaires, de construire des logements capables d'assurer une mixité sociale et générationnelle, de classifier les modes de déplacement, de différencier clairement les espaces urbains... La revitalisation du cœur d'agglomération s'appuiera sur les deux sites que sont les secteurs Théâtre et Marine-Gare, que l'on s'efforcera de mieux relier l'un à l'autre. Les espaces commerciaux envisagés sur ces deux pôles ont pour ambition de pallier le manque d'enseignes constaté à

Dunkerque. Leur vocation sera d'enrichir le tissu commercial et par là même de renforcer le réseau des rues commerçantes du centre-ville. »

Quelle est votre opinion sur le quartier du Théâtre ?

« Il est porteur d'une identité culturelle forte malgré un esthétisme pour le moment discutable. Un musée, une bibliothèque, une université, un théâtre, génèrent habituellement un environnement commercial thématique que l'on ne trouve pas à Dunkerque. Il est pourtant possible de développer la « commercialité » de ce quartier. Par

exemple, un parking souterrain pourrait être connecté à un espace commercial avec accès directs au théâtre et au musée. Une galerie marchande entrerait en connexion avec l'atrium d'une future médiathèque et le jardin situé à l'arrière du musée, ce qui générerait un nouveau flux de piétons. Et puis, il y a ces jardins de cœur d'îlot qui s'ouvriraient à la ville en journée pour redevenir privatifs à la nuit tombée, et l'emprise du lycée qui permettrait de créer plusieurs centaines de logements. »

Et sur le secteur Marine-Gare ?

« Ce site est une entité commerciale constituée et reconnue qui doit être néanmoins renforcée tout en étant complétée par de l'habitat et d'autres activités. C'est aussi une porte de communication qu'il faut ouvrir pour assurer les échanges entre le centre-ville et les quartiers. Par exemple, on peut déplacer la sortie de la gare pour l'établir en liaison directe avec le centre-ville via une esplanade verte et piétonne à créer et le parc de la Marine. Quant aux parkings de la gare, je les verrais bien de l'autre côté des voies, vers l'Île Jeanty. »

Un géant de l'immobilier commercial

Multi Developement France est une filiale du groupe Multi Corporation dont le siège social est à Gouda aux Pays-Bas. Cette société néerlandaise, dont l'actionnaire principal est la banque Morgan Stanley, est le leader sur le marché de l'immobilier commercial en Europe. Créée il y a vingt-six ans, elle emploie plus de 500 salariés répartis dans 23 pays européens. Elle compte 82 projets en construction en 2008 et 163 autres en cours de développement. Présente sur le marché français depuis 1997, Multi Developement France a déjà réalisé d'importantes opérations à Vichy et Arcueil. Outre Dunkerque, deux autres projets sont en cours de réalisation à Cholet et à Grigny.

Visite guidée de l'exposition

L'exposition « Dunkerque, vision urbaine, vision d'avenir » est mise en scène jusqu'au 11 novembre, tous les jours sauf le mardi de 10h à 12h 15 et de 14h à 18h 15, dans les hall et auditorium du musée des Beaux-Arts, place du Général de Gaulle. Elle est composée de huit espaces : un historique de la ville et de l'agglomération, la période 1991-2006 avec l'impulsion donnée par le master plan de l'architecte Richard Rogers, le diagnostic sur le centre d'agglomération d'aujourd'hui, la stratégie de renforcement du centre d'agglomération et l'appel à partenariat, la vision urbaine de Joan Busquets et de Multi Developement, leurs références, des extraits de l'entretien mené au printemps dernier entre Michel Delebarre et Joan Busquets, et un espace « Les Dunkerquois ont la parole » où le visiteur est invité à donner son avis sur cette vision urbaine et sur l'exposition.



L'exposition sera visible jusqu'au 11 novembre au musée des Beaux-Arts.



Les quartiers du Théâtre et de la Gare sont au cœur du projet.



ses partenaires. En novembre 2007, une commission d'examen les a auditionnés pour finalement retenir la vision urbaine de Multi Developement et de l'architecte urbaniste catalan Joan Busquets, auteur de nombreux grands projets dont celui de l'aménagement de Barcelone pour les Jeux olympiques de 1992. La commission d'examen a relevé que cette équipe partage la même vision que la CUD en matière de développement durable, d'urbanisme, de commerce, d'habitat et de

déplacement ; que sa démarche s'inscrit dans l'histoire de Dunkerque ; qu'elle respecte la trame urbaine existante ; qu'elle présente les meilleurs atouts pour « un partenariat transparent et durable » et enfin qu'elle est à la hauteur des enjeux euro-régionaux qui attendent le Dunkerquois.

Un vrai partenariat public-privé

Une convention de partenariat avec Multi Developement établit les volontés et règles

communes qui régissent la démarche d'élaboration conjointe de ce projet urbain. Ce partenariat est fondé sur la transparence financière, l'affectation concertée des résultats et la durabilité des investissements sur le territoire. Son organisation repose d'une part sur la constitution d'instances paritaires stratégiques et opérationnelles et d'autre part sur un partage des responsabilités, à adapter dans chacune des phases du projet. Ainsi, la voix de la collectivité, et à travers elle celle

des citoyens qui seront constamment consultés, est prépondérante dans les phases de conception. De même, les partenaires privés se sont engagés à l'impliquer dans les phases de réalisation des programmes immobiliers qui sont principalement de leur responsabilité. Quant à la phase d'exploitation et d'animation des programmes commerciaux, qui relève en premier lieu de la responsabilité du ou des partenaires privés, elle intègre la collectivité dans le processus de prise de déci-

sion. Multi Developement, en sa qualité de partenaire, est l'investisseur prioritaire dans le périmètre du projet. Il est l'interlocuteur privilégié des enseignants, ce qui n'écartera pas d'autres initiatives dès lors qu'elles sont cohérentes avec le projet urbain et respectueuses du tissu commercial existant.



1



2



3

1. L'étage du bâtiment accueillera l'école primaire à la rentrée 2009.

2. En juin, les familles ont déménagé les Vieux Remparts à l'école maternelle Neptune.

3. Pour cette rentrée, 113 élèves sont inscrits dans les quatre classes maternelles.

Nouveau À chacun son kit de rentrée

Avec un forfait par élève revu à la hausse et la distribution d'un kit adapté à chaque section, la municipalité a souhaité renforcer son soutien aux familles au moment de la rentrée des classes.

Si la commune a l'obligation de doter les écoles en matériel collectif d'enseignement, en revanche les fournitures scolaires individuelles sont facultatives. Le principe de gratuité tend cependant à prendre en compte ce petit matériel consommable, ce que faisait déjà la ville de Dunkerque à parité entre les écoles publiques et privées. Ainsi, les crédits alloués à chaque école sont calculés sur la base d'un forfait par élève et les commandes de fournitures établies par les directeurs d'établissement. Malgré ces dispositions et les efforts consentis par la Ville, des fournitures complémentaires sont demandées aux familles, plus ou moins importantes selon les écoles et les quartiers, incitant les enseignants à dénoncer en conseils d'école une insuffisance de crédits.



Éducation

Rentrée inaugurale à l'école Neptune

Vendredi 12, Michel Delebarre, député-maire, inaugurera l'école Neptune qui vient de connaître sa première rentrée scolaire avec l'ouverture de la maternelle. Présentation d'un établissement à vivre, ouvert sur son quartier.

Partie intégrante du programme d'accompagnement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) du Grand Large, l'école Neptune vient d'ouvrir ses portes. Financé entièrement par la Communauté urbaine chargée statutairement d'équiper la ZAC, le chantier d'un montant de 5553000€ hors taxes s'est étalé sur dix-huit mois. Érigée entre le Cefral et les résidences du Cottage Social des Flandres, située juste en face du nouveau lycée Guy-Debeyre, l'école Neptune allie à la fois ambition architecturale, intégration urbaine ainsi que maîtrise des énergies et développement durable.

Confiée aux architectes Jean-Luc Roussel et Laurent Legrand de l'Atelier d'art et d'architecture 3A, sa conception est articulée à la fois sur une mutualisation des espaces et sur une autonomie de fonctionnement garantie à chaque secteur. Sur une surface globale de 2700 m², le bâtiment abrite en effet une école maternelle, une école élémentaire, un ac-

cueil périscolaire, une salle informatique, un restaurant scolaire ainsi qu'une aile administrative et un logement de fonction.

Dans cet équipement dont les matériaux sont en correspondance avec le site du Grand Large et la région et dont les proportions sont agencées à l'échelle des enfants (cours et préaux), l'accès aux différentes parties se fait par une entrée commune, située sur le côté du bâtiment. Ce hall principal prolongé par une véritable rue intérieure se veut un espace d'échanges, un lieu citoyen ouvert à la fois sur le périscolaire, la maternelle, le primaire et le quartier. Tout y invite au dialogue, à la communication, à l'étonnement aussi : l'écran posé sur la façade rue du Contre-Torpilleur Le Triomphant (pour exposer la production des élèves), le mur des mille yeux, vaste constellation de leds aux couleurs changeantes, le patio avec sa fontaine et sa verrière, galerie d'art naturelle pour les futurs travaux des enfants ou caisson sensoriel situé à la fois au cœur de l'école et en

prise directe avec les éléments... Face à la multiplicité des services et des fonctions de l'établissement, les architectes ont apporté trois réponses différentes : une maternelle conçue à la mesure des enfants, une primaire située à l'étage et tout en hauteur, et enfin un ensemble intégré au projet urbain, dont les perspectives et les toitures végétalisées (en forme d'aile) constituent également un enjeu paysager pour les occupants des résidences voisines.

Une économie annuelle de 8 500 litres de fuel

Le projet livré par l'atelier 3A accorde évidemment une place toute particulière à la qualité environnementale. La haute qualité environnementale (HQE) s'attache ici à améliorer les conditions de vie au quotidien des usagers, tout en générant un maximum d'économies d'énergie. En termes de facteur lumineux d'abord, les salles de classe profitent à 70 % d'un éclairage naturel. Luminaires

indépendants s'adaptant à la luminosité, détecteurs de présence et puits de lumière étoffent le dispositif.

Mais c'est sans doute dans la quête du confort thermique que le nouvel équipement du quartier innove le plus : grâce à un système de filtres à double flux, la qualité de l'air ambiant est optimale et s'accompagne d'une importante récupération d'énergie. Une fois mis en chauffage, le bâtiment pourra quasiment fonctionner en autosuffisance. Des capteurs solaires ont également été prévus pour la production d'eau chaude relative au restaurant scolaire. A contrario, les débords de toiture et les vitres de couleur font office de pare-soleil, réduisant ainsi l'effet de serre. Au final, ces différents dispositifs devraient éviter un débours d'environ 8 500 litres de fuel par an. Parallèlement, des citernes de 20 m³ ont été aménagées pour récolter les eaux pluviales : le stock constitué servira aux services municipaux des espaces verts.

Des Vieux Remparts à Neptune

C'est donc un outil moderne, durable et convivial qui vient de s'ouvrir... dans un premier temps aux seuls élèves de maternelle. Placée sous la direction de Michèle Cabaret, l'école a accueilli les enfants issus des Vieux Remparts, fermés en juin. Au total, 113 élèves sont répartis dans quatre classes, jouissant par ailleurs d'une salle de repos, d'un patio pour la détente et d'une salle d'activité physique. Cette dernière, qui peut être utilisée indépendamment du reste du bâtiment, aura vocation de salle de quartier, disponible sur demande pour les associations notamment. Le restaurant scolaire, quant à lui, est organisé sous forme de petit train pour les enfants de maternelle et de self pour les autres. Les élèves de primaire de leur côté entreront dans leur école en septembre 2009. Imaginée pour anticiper l'arrivée de nouveaux habitants d'un quartier du Grand Large en devenir, l'école Neptune est néanmoins déjà bien vivante. ♦

Dès lors, le conseil municipal a jugé indispensable d'augmenter ces financements et de dissocier le matériel pour l'enfant du matériel collectif pour la classe en octroyant à chaque élève un kit de rentrée comprenant les outils de base nécessaires à sa scolarité. Dans la concertation, la direction de l'enfance, en partenariat avec les directeurs d'école et l'inspection académique, a donc imaginé trois kits différents : un tablier en maternelle ; feutres, crayons de couleur, trousse fournie, ardoise, cahier de textes et cahier de brouillon du CP au CE1, avec en plus un classeur, une règle et un compas du CE2 au CM2. Chaque élève a donc reçu ces fournitures le jour de la rentrée.

En outre, le forfait par élève a été réévalué (il l'avait déjà été à deux reprises durant le mandat précédent) passant de 28 à 31 € en maternelle, de 28 à 35 € du CP au CE1 et de 28 à 42 € du CE2 au CM2. Pour les écoles du réseau d'éducation prioritaire, ces tarifs ont fait l'objet d'un aménagement spécifique. ♦

13



1. Place de la Victoire.
2. Square de Lisbonne.

Environnement

Deux créations dédiées à la nature

Les activités des hommes ont perturbé l'équilibre du climat à l'échelle planétaire. Les jardiniers sont aux premières loges pour constater les dégâts occasionnés au fil des années sur notre environnement : évolution de la végétation, décalage des saisons, accidents météorologiques ou encore essor de parasites inhabituels. Partant de ce constat au cœur de l'actualité internationale, les jardiniers municipaux se sont exprimés en créant cet été deux aménagements fort différents : un sur le rond-point de Lisbonne, sur la ZAC du Pont-Loby à Petite-Synthe, l'autre au pied de la statue de la Victoire en centre-ville, agrémentés de sculptures en paille de M. Depoilly qui a déjà fait la preuve de son talent en donnant vie l'an dernier à saint Martin et son âne.

À Petite-Synthe, l'actualité environnementale leur a inspiré trois scènes florales créées à partir de trois arbres dans lesquels s'abritent des oiseaux de paille : un massif blanc évoque

la banquise en train de fondre au grand dam de l'ours polaire ; une vague de gazon fleuri représente un raz de marée déclenché par les excès de la société de consommation ; une zone désertique d'où jaillit un bouquet de fleurs sous un robinet géant rappelle que l'eau est indispensable à la vie...

Tandis que le déséquilibre règne sur la ZAC du Pont-Loby, les massifs de la place de la Victoire manifestent les grâces de la nature et sa capacité à soulager les hommes de leurs tourments. Le sentier, semé de gazon fleuri, traverse un paysage aux accents méridionaux (figuier, if et laurier, muret de pierres sèches...) pour entraîner le passant dans l'imaginaire d'Arthur Rimbaud. Cette création s'est inspirée de son poème « Sensations » récemment mis en musique par le chanteur Jean-Louis Aubert. D'où la guitare stylisée déposée dans le massif, symbole des arts qui puisent leur inspiration dans la nature. ◆

Conseil municipal

Création d'un conseil communal aux Glacis

Le conseil municipal s'est réuni le 4 juillet à l'hôtel de ville sous la présidence de Michel Delebarre, député-maire. Ce fut l'occasion pour les élus d'approuver un compte administratif 2007 marqué par des investissements en forte progression, des dépenses de fonctionnement contenues, un niveau d'épargne stable, ainsi qu'un encours de dette et un ratio de solvabilité inférieurs à la moyenne des communes de même taille que Dunkerque. Rappelons que ce budget 2007 a été mis en œuvre sans augmentation des taux communaux et dans un contexte de fort désengagement financier de l'État. Les élus ont également approuvé la création d'un sixième conseil communal aux Glacis, quartier dont Henri Loorius est adjoint au maire, ainsi que le règlement intérieur qui régira son fonctionnement. Il y aura au total 173 délégués communaux sur le territoire dunkerquois. 39 d'entre eux seront désignés directement par le maire et 134 le seront à la proportionnelle, sur proposition des listes représentées au conseil municipal. Le conseil municipal a également émis un avis favorable sur le projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du delta de l'Aa, dont les orientations visent à diminuer la vulnérabilité aux inondations, à préserver les zones naturelles humides et à poursuivre l'effort d'amélioration de la qualité des eaux continentales et marines. Concernant la directive européenne Natura 2000 sur la création d'un périmètre situé au large de Dunkerque (de la jetée Est à Bray-Dunes) afin de préserver la biodiversité marine, elle a fait l'unanimité contre elle

concernant le processus de concertation mis en œuvre. Au final, faute d'informations suffisantes, les élus ont émis un avis réservé tout en demandant à l'État de mesurer les incidences économiques, sociales et environnementales de cette démarche. C'est le préalable indispensable avant de poursuivre l'élaboration d'un document d'objectif en lien avec les collectivités locales.

Action foncière

- La Ville met à la disposition de la société d'HLM Le Cottage Social des Flandres l'immeuble situé à l'angle des rues de l'Esplanade et de Soubise pour le reconfigurer en logements. Il abritait auparavant la Maison des associations et la bibliothèque jeunesse.

- Les copropriétés du Grand Pavois et du Méridien ont décidé de procéder à la remise en état du mur périphérique ceinturant les dalles du parking, côté mer. La Ville complètera ces travaux par un aménagement paysager.

- Dans le cadre de la rénovation du quartier de la Gare et de l'OPAH-RU menée par la Communauté urbaine sur les quartiers d'habitat ancien, la Ville cède à la CUD deux immeubles vacants acquis en 2000 par voie de préemption. Situés 10 avenue Guynemer et 19 rue du Chemin de Fer, ils seront démolis puis mis à la disposition d'un bailleur social pour la construction d'un immeuble de 10 logements locatifs.

Culture

- La Ville contribuera à la mise en œuvre d'une bibliothèque au sein de la maison d'arrêt qui, à terme, prendra le relais de l'actuel passage mensuel du bibliobus.

- Après la restauration du beffroi opérée en 2002, la Ville procédera aux travaux de restauration de son carillon.

20 000 m² pour agrandir le parc Coquelle et créer un parking public ainsi qu'un site de production florale.

Sport

Un terrain de football en gazon synthétique sera aménagé sur le site du Fort Vallières à Coudekerque-Village.

Voirie

À Dunkerque-Centre, la voie de desserte des logements de fonction du lycée Guy-Debeyre a pour nom rue du Ferry Nord-Pas-de-Calais, tandis que la voie centrale du lotissement « Le Clos du Keverland », situé à proximité de la rue Achille Pèrès à Petite-Synthe, est dénommée rue du Keverland. Pas moins de huit voies ont été ou seront créées dans le cadre de la restructuration du Jeu de Mail. Il s'agit des rues des Mariniers, des Tisserands, des Éclusiers, de la Filature, des Brasseries, des Passerelles, du square des Bouchonniers et de l'impasse de l'Escale.

Après une mairie de quartier, les Glacis disposeront d'un conseil communal à part entière.



Aménagement urbain

- La Ville participera au financement des études urbaines et sociales menées par la Communauté urbaine sur le site de l'ISCID à Malo et sur le secteur Gare-Paul Bert à Rosendaël, qui seront appelés à évoluer ces prochaines années.

- Un propriétaire louera à la Ville une parcelle maraîchère actuellement non cultivée de

Environnement

Dans le cadre du renouvellement de son parc automobile, la Ville va acquérir des véhicules utilitaires fonctionnant au gaz naturel pour véhicule (GNV) afin de limiter les effets de la pollution sur l'environnement.

Développement économique

Les projets de Dunkerque Promotion

Attirer de nouvelles entreprises afin d'assurer le développement économique du territoire, telle est l'ambition de l'association Dunkerque Promotion. Si l'agence dispose aujourd'hui de 156 projets d'implantation, 45 projets d'investissement ont été réalisés en 2007, générant la création de 613 emplois directs principalement dans les domaines de l'agroalimentaire, de l'informatique et de l'ingénierie. Fort de ce constat, Dunkerque Promotion poursuit ses actions de prospection dans les secteurs de l'énergie, de la logistique, de l'agroalimentaire, de l'environnement, des services

aux industries, et cherche à développer de nouvelles relations commerciales dans des pays cibles comme le Brésil ou la Chine. L'une des missions de Dunkerque Promotion consiste également à améliorer l'attractivité du territoire en créant des outils pour l'accueil des entreprises. L'agence œuvre ainsi à différents projets parmi lesquels une réflexion sur l'utilisation des frigos issues du projet de terminal méthanier, des études sur la création d'une zone d'activités liée à l'agroalimentaire ainsi que sur la création d'un centre de recherche appliquée et la revitalisation de la zone du Guindal à Gravelines. ◆



© MG Productions



Grand Large

Le gymnase sort de terre

Les premiers éléments de la salle des sports du futur quartier du Grand Large sortent de terre. Adossé au fronton préservé d'un des ateliers des anciens Chantiers de France, le gymnase d'une superficie de

1 650 m² sera dédié aux scolaires et aux associations. Il bénéficiera d'une grande salle pour les sports collectifs, d'une salle d'activités de 360 m², d'une salle de musculation et d'un mur d'escalade. ◆

Infos mairie

Seniors Banquet, colis et passeport

Le banquet des seniors aura lieu au Kursaal le mercredi 29 octobre (Malo-les-Bains et Dunkerque-Centre), le jeudi 30 octobre (Dunkerque-Sud, Mardyck et Petite-Synthe) et le vendredi 31 octobre (Rosendaël et Dunkerque-Centre). Il est ouvert aux Dunkerquois âgés de plus de 60 ans. Ces derniers peuvent également opter pour le passeport senior valable jusqu'au 31 mai 2009. Quant aux seniors âgés de plus de 65 ans, ils ont la possibilité de choisir un colis.

Les inscriptions

Dunkerque-Sud : du mercredi 10 au vendredi 12 septembre de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h à la Maison d'animations seniors, 22 rue de l'Abbé Choquet.

Mardyck : le lundi 15 septembre de 14 h à 17 h à la maison de quartier du Progrès, angle rue du Kruysbellaert et route de Fort-Mardyck.

Petite-Synthe : du mardi 16 au vendredi 19 septembre de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h à la Maison d'animations seniors, salle Gaston Bornais, rue de l'Escadrille des Cigognes.

Malo-les-Bains : du lundi 22 au vendredi 26 septembre de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h à la Maison d'animations seniors, 52 rue du Général Hoche.

Rosendaël : du lundi 29 septembre au vendredi 3 octobre de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h à la Maison d'animations seniors, 1 bis rue Paul Doumer.

Dunkerque-Centre : du lundi 6 au vendredi 10 octobre de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h à la Maison d'animations seniors, 44 rue du Maréchal French.

Associations Aide aux demandes de subventions

À partir de 2009, les demandes de subventions auprès des services de l'État devront se faire obligatoirement par Internet (www.subventionenligne.fr). Pour aider les associations dunkerquoises dans la réalisation des dossiers de demandes de subventions, la Maison de la vie associative organise des sessions de formation le mardi 16 septembre de 14 h à 17 h et le samedi 15 novembre de 9 h à 12 h. Des entretiens individuels seront possibles. Plus d'informations au 03 28 66 54 20 ou par mail : mva.dunkerque@orange.fr. ◆

Habitat

Aides pour la rénovation des logements anciens

La Ville et la Communauté urbaine ont engagé une démarche pour embellir les quartiers d'habitat ancien que sont la Basse Ville, la Gare et Soubise. Elles ont été rejointes dans cette action par d'autres partenaires tels l'État, le Conseil général, le Conseil régional, l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat... L'objectif partagé est de mettre en valeur le patrimoine à travers la reconquête des berges du canal de jonction pour réaliser de véritables lieux de promenade et de convivialité, de réaménager des rues et places principales (rue du Fort-Louis, place du Palais de Justice...) et de remettre en état de l'habitat ancien par le biais d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain (OPAH- RU) intitulée « quartiers en renouveau ».

Ainsi, des financements exceptionnels (subventions, prêts travaux, crédits d'impôt, aides à l'accession, aides façades...) sont proposés aux propriétaires qui envisagent de réaliser des travaux d'amélioration de l'habitat, qu'il s'agisse de travaux intérieurs (isolation, chauffage, sanitaires, électricité...), extérieurs (gros œuvre, toiture, fenêtres, façades...) ou sur les parties communes (cages

d'escalier, locaux techniques...). Si vous êtes propriétaire occupant du logement, les aides pourraient varier, selon vos ressources et la nature des travaux envisagés, de 20 % à 70 % d'un montant de travaux plafonné. Si vous êtes propriétaire bailleur, les aides ne sont pas soumises aux conditions de ressources. Leur montant varie selon le loyer demandé et la nature des travaux envisagés, pouvant atteindre 80 % d'un montant plafonné. Une équipe spécialisée se tient à votre disposition pour vous accompagner tout au long de votre projet. Elle assure une permanence le mardi de 9 h à 12 h à la maison de quartier Soubise, 36 rue de Soubise (les propriétaires occupants doivent se munir du dernier avis d'imposition sur le revenu).

Vous pouvez également la contacter en appelant le 06 33 19 08 71 ou sur quartiersrenouveau@gmail.com.

Lutter contre l'habitat indigne

Cette opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain lancée en septembre 2007 pour une durée de cinq ans est complétée par une opération dite de restauration immobilière qui permet à la



puissance publique d'imposer aux propriétaires d'immeubles ne respectant pas un certain nombre de normes de rénover leur patrimoine. 31 immeubles sont d'ores et déjà visés par cette procédure sur les trois secteurs. Leurs propriétaires ont été informés qu'ils

disposent d'un délai de quinze mois pour réaliser les travaux de rénovation et de mise aux normes. Ceux qui refuseront d'obtempérer feront l'objet d'une procédure d'expropriation ou pourront opter pour une cession amiable de leur bien. ◆

Publication Un nouveau guide des sports

Le guide des sports 2008-2010 vient de paraître. Entièrement remis à jour, ce livret pratique vise à informer les Dunkerquois sur l'ensemble des pratiques sportives proposées sur le territoire. Des manifestations organisées par la Ville en passant par la liste des équipements et la présentation détaillée des associations dunkerquoises, vous trouverez dans ce guide une foule d'informations quel que soit votre âge ou votre niveau de pratique. Il sera disponible gratuitement à l'occasion de la manifestation Dunkerque en survêt les 6 et 7 septembre prochain au Kursaal puis dans les différentes structures municipales. Vous pouvez également le télécharger sur le site Internet de la ville à l'adresse : www.ville-dunkerque.fr. ◆



Parc locatif

Déclaration de mise en location pour certains logements

Si vous êtes propriétaire d'un logement de plus de 30 ans que vous souhaitez mettre en location, si ce logement est situé dans les secteurs Basse Ville, Soubise, Gare, place Calonne, à Malo-Centre ou à Rosendaël, vous devez effectuer une déclaration de mise en location auprès de la Communauté urbaine de Dunkerque. Le formulaire et la liste précise des rues concernées sont disponibles au guichet logement de la CUD, quai de Goole en Citadelle. À l'issue de la réception par la CUD de la déclaration de mise



Les propriétaires du quartier de la Gare sont soumis à la déclaration de mise en location si leur logement a plus de 30 ans.

en location, celle-ci fera parvenir par courrier, dans les meilleurs délais, au propriétaire du logement un récépissé de dépôt de déclaration qui devra être annexé au contrat de bail ou, si elle intervient postérieurement à la signature, porté à la connaissance du locataire. Attention : le service municipal d'hygiène et de sécurité procédera entre-temps à une visite

du logement afin de vérifier que les normes de décence et de salubrité sont respectées. L'absence de déclaration de mise en location ou le fait que les travaux de mise aux normes ne sont pas effectués par le propriétaire sont sans effet sur le bail dont bénéficie le locataire, mais priveront le bailleur des aides en tiers payant versées par la caisse d'allocations familiales.

ture d'un nouveau bail, c'est-à-dire à chaque changement de locataire. ◆

Contact : Direction de l'habitat et du logement de la Communauté urbaine.
Tél. 03 28 62 71 27.
www.dunkerquegrandlittoral.org.